

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2018-042

ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTÉ « RHI CENTRE VILLE »

RETROCESSION FONCIERE
PARTIELLE A LA COLLECTIVITE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 26 mars 2018 et affichée le
27 mars 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le :

10 AVR 2018

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi trois avril, le
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme
Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine
Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante,
M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli,
Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec
8^{ème} adjointe (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint),
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie
Mourgaye 5^{ème} adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-
Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-
Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par
Mme Karine Mounien), Mme Dorisca Tiburce (par
Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-Laure Boyer
(Mme Mikaëla Latra), Mme Sabine Le Toullec
(M. Henry Hippolyte).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali
(18h33 – 18h37).

Absent (s): M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2018-042

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « RHI CENTRE VILLE »
RETROCESSION FONCIERE PARTIELLE A LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la concession d'aménagement dénommée ZAC « RHI Centre Ville » en date du 09 novembre 1999 ;

Vu la situation des parcelles au plan de rétrocessions foncières de la ZAC « RHI Centre Ville » ;

Vu les avis financiers de France Domaine établis en date du 14 décembre 2017 ;

Vu la délibération en date du 26 juillet 2012 du Conseil municipal du Port (affaire n°2012-099) relatif à l'approbation du CRAC de pré-clôture de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « RHI Centre Ville » ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 3 avril 2018 relatif à la rétrocession foncière partielle à la collectivité de la ZAC « RHI Centre Ville » ;

Considérant que les équipements mentionnés au rapport constituent des biens de retour à la collectivité ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la rétrocession à la Commune de Le Port, par la Semader, des emprises de terrains cadastrés AI n° 1765 (environ 3 817 m²), AI n° 1764 (environ 4 594 m²), AI n° 1772 (environ 7 100 m²), telles que désignées sur les plans parcellaires ci-annexés, sis la ZAC « RHI Centre Ville », à l'euro symbolique,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes et à payer les frais et honoraires correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU